



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mardi 17 septembre 2019  
(2<sup>ème</sup> séance sans quorum)

DLB 2019/302

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 17 septembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Affichage de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Régis VIDAL, Jean-Marie AT, Jacques BOLINCHES, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Jean-Luc GUIRAUDOU, Alain HUC, Christian JANTEL, Philippe MARTINEZ, Daniel RENAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Olivier BRUN, Robert SOUQUE.

**Absents excusés :** Chantal GUILHOU, Catherine BOUSQUET, Jean-Claude RENAUD, Philippe AUDOUI, Geneviève JALBY, Marie-Hélène MATTIA, Robert GELY, Michel TRINQUIER, Alain RYAU, Edgard SICARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Guy ASSEMAT, André ALBERTOS, Robert GAYRAUD, Gérard MILLAT, Louis BENTAJO, Marion MAERTEN.

**Secrétaire de séance :** Philippe MARTINEZ

**Objet : Engagement d'une consultation pour la prestation de broyage et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur nord**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que pour optimiser le transport du bois B issu des déchèteries du secteur nord, la prestation de broyage et traitement est envisagée, L'éloignement des déchèteries de ce secteur de la plateforme d'Agde génère de grosses dépenses de logistique (carburant, temps, usure de matériel).

Le but serait de pouvoir retenir un prestataire, au plus près de ce secteur, disposant d'une plateforme de stockage.

Pour la prestation de broyage et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur nord, Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Le montant estimatif annuel des prestations s'établit à 360 000 € HT, soit 1 440 000 € HT pour la durée du marché.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Consultation pour la prestation de broyage et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur nord » et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

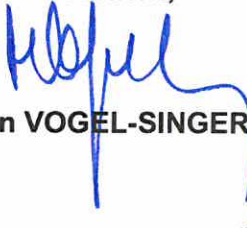
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour l'engagement d'une consultation pour la prestation de broyage et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur nord, et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

  
Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/09/2019 et de sa publication le 27/09/2019

A Nézignan l'Évêque, le 27/09/2019